



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

SOUS-PREFECTURE DE BERGERAC

Arrêté

24-2018-12-02-002

portant nomination des commissions de contrôles
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
de l'arrondissement de BERGERAC

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 19 et R. 7 à R11 ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département,

VU l'arrêté n° 24-2018-12-11-003 du préfet de la Dordogne, du 11 décembre 2018, donnant délégation de signature à Mme Stéphanie Monteuil, sous-préfète de Bergerac ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de Bergerac ;

ARRETE

Article 1^{er}: Les membres des commissions de contrôle, chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Bergerac, sont nommés au 1^{er} janvier 2019 conformément au tableau annexé ci-après.

Article 2: Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

Article 3 : Madame la sous-préfète de Bergerac, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Bergerac sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bergerac, le 2 janvier 2019

Pour le préfet de la Dordogne,
et par délégation,
La sous-préfète de Bergerac,



Stéphanie MONTEUIL

Délais et voies de recours : "Le destinataire de cet arrêté peut saisir le tribunal administratif de Bordeaux
9, rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification »

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Il peut préalablement saisir d'un recours gracieux l'auteur de cette décision ou d'un recours hiérarchique le ministre de l'intérieur. Cette demande prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite)"

Annexe 2

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
BERGERAC	Bergerac 1	Titulaire : BORDENAVE Christian Suppléant : BOSVIEL Michel Titulaire : BLANC Gilbert Suppléant : BANQUET Alain Titulaire : PLAZZI Alain Suppléant : KERDRAON Joël	Titulaire : CHANCOGNE Sylvie Suppléant : ROUSSEAU Dominique	Titulaire : GALLON Paul Suppléant : RICHARD Robert
BUISSON DE CADOUIN (LE)	Lalinde	Titulaire : OSTINET Christelle Suppléant : PAOLI Elisabeth Titulaire : FOURTEAUX Michèle Suppléant : BLANCHEZ Christophe Titulaire : BEYNE Michel Suppléant : ROUX Sonia	Titulaire : CHIES Méric Suppléant : DEMADE Gérard Titulaire : MARSAT Marie-Lise Suppléant : MONROSE Sarah	

LALINDE	Lalinde	Titulaire : LAMBERT Gilbert Suppléant : PELE Emmanuel Titulaire : REYTIER Pascal Suppléant : RASTOUILLAC Séverine Titulaire : SEIGNETTE Suzanne Suppléant : HAMCHART Nadia	Titulaire : BOULLET Jérôme Suppléant : ROUGIER Jean Titulaire : FARGUES Esther Suppléant : MANCEL Marie-José	
LAMONZIE ST MARTIN	Pays de La Force	Titulaire : PILON Marie-José Titulaire : RENAUD Nadine Titulaire : BORSATO Jean-Jacques	Titulaire : MAUVAIS Jean-Pierre Titulaire : RODRIGUEZ Jacques	
LAMOTHE-MONTRAVEL	Pays de Montaigne et Gurson	Titulaire : GIROU Hubert Suppléant : RATIE Stéphanie Titulaire : FOURCAUD Cécile Suppléant : GAUTHIER Christophe Titulaire : CROSSOIR Gilles Suppléant : BEAUPERTUIS Marion	Titulaire : LATSCHA Marie Suppléant : MAILLAT Jean-Claude Titulaire : BOUTY Gilbert	

PRIGONRIEUX	Pays de La Force	Titulaire : VEYSSIERE Colette Suppléant : REMON Yves Titulaire : JOURDAN Jean-Claude Suppléant : ARNOUILH Catherine Titulaire : VILLATTE François Suppléant : BAYLET Jean	Titulaire : DELMAR Marie-Laurence Suppléant : GOUBIE Cyril Titulaire : LABAT Catherine Suppléant : SEJOURNE Michel	
ST ANTOINE DE BREUILH	Pays de Montaigne et Gurson	Titulaire : MOUTREUIL Michel Suppléant : SOURISSE Maryvonne Titulaire : LABATUT Michel Suppléant : BEZIES Florence Titulaire : OURNAC Chantal Suppléant : BEAUCOURT Philippe	Titulaire : PRADEAU Xavier Suppléant : BRATT Bénédicte Titulaire : BELLUZZO Francis	
VELINES	Pays de Montaigne et Gurson	Titulaire : CANU-MONGET René Suppléant : CATTET Valérie Titulaire : LAPERROUSAZ Patrick Suppléant : BERNATETS Karine Titulaire : RAMBAUD Lucien	Titulaire : CHAUMARD Jean-Pierre Titulaire : PATISSOU Martine	